

L'ABEILLE D'ÉTAMPES

PRIX DES INSERTIONS. Annonces... 20 c. la ligne. Réclames... 30 c.

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES

PRIX DE L'ABONNEMENT VILLE... Un an... 8 fr. Six mois... 5 fr. EXTÉRIEUR. Un an... 10 fr. Six mois... 6 fr.

DE L'ARRONDISSEMENT

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces diverses, etc.

Paraissant tous les Samedis.

La Propriétaire Gérant, AUG. ALLIEN.

Étampes. — Imprimerie de AUG. ALLIEN.

L'abonnement se paie d'avance, et les insertions au comptant. — A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui n'ont pas l'intention de le renouveler, doivent refuser le Journal.

Heures du Chemin de fer. — Service d'Hiver à partir du 24 Décembre 1877.

Table of train schedules with columns for stations (Orléans, Tours, Angerville, etc.) and times for various services.

Bulletin politique.

Nous disions, il y a huit jours, que les tentatives faites au Sénat pour soulever des conflits et jeter des incertitudes dans le pays n'avaient pas chance de réussir. Nos prévisions se sont accomplies.

toutes ses forces vitales à grandir sa prospérité, à refaire sa grandeur.

On voit, du reste, le gouvernement de la République s'affirmer chaque jour davantage. Dimanche dernier, dix-sept collèges électoraux étaient convoqués : quinze après invalidations d'élections, deux par suite de décès de députés républicains.

le gouvernement dans la minorité républicaine du conseil municipal. M. de Marcère a répondu que le choix fait par le gouvernement à ce sujet est légal, que, de plus, il est dicté par la raison politique, et qu'enfin, si le pouvoir législatif est juge de la marche générale du gouvernement, il épargnerait sur le domaine du pouvoir exécutif en discutant et appréciant chacun des détails des mesures administratives.

M. Robert-Mitchell a voulu donner une suite à cette discussion, en demandant la mise à l'ordre du jour d'une proposition tendant à faire élire par les conseils municipaux les maires et les adjoints des chefs-lieux de canton.

canton de Saint-Méen (Ille-et-Vilaine). Les électeurs appelés à élire dimanche dernier un nouveau conseiller ont donné à M. de Montgermont, qui est monarchiste, un successeur républicain, M. Bellouard.

On voit que, parallèlement à la Chambre des députés, le conseil d'Etat, qui est cependant peu suspect d'hostilité systématique aux candidats officiels du 16 mai, poursuit son œuvre de réparation et de moralisation.

Le gouvernement sera au plus sage, a dit M. Thiers. Les Chambres ont retenu ces paroles et elles en ont fait leur profit. Grâce à leur sagesse, elles ont rallié aujourd'hui à la République tous les hommes sensés qui ne veulent pas arrêter plus longtemps la France dans son œuvre de réparation, de progrès.

Le 7 avril auront lieu, sur les nouvelles listes électorales, les élections par suite d'invalidation ou de décès qui viendront jusqu'au 12 mars s'ajouter à celles de janvier et du 3 mars. 477 élections ont été validées, 35 ont été invalidées et 8 ajournées ; 23 rapports sont à l'ordre du jour ; 49 élections ne sont pas encore rapportées. Il reste donc 50 candidats officiels du 14 octobre dont le sort est encore incertain.

L'adoption de cet amendement a eu pour résultat l'ajournement de la discussion de la loi sur l'état-major de l'armée. Le ministre de la Guerre, en proposant au Sénat l'ajournement, s'est engagé à déposer un nouveau projet de loi, dans lequel il sera tenu compte du vote de l'amendement Billot.

Nous croyons savoir que M. de Marcère, ministre de l'Intérieur, et M. Lepère, sous-secrétaire d'Etat, ont été informés par plusieurs membres de la majorité républicaine que dans un grand nombre de départements le maintien de nombreux petits fonctionnaires hostiles à la République soulevait de légitimes réclamations.

L'indulgence du ministère vis-à-vis de ces fonctionnaires de second ordre : maires, juges de paix, commissaires de police, receveurs et percepteurs anti-républicains qui n'observent pas les ordres donnés par les nouveaux préfets et sous-préfets, est très-défavorablement appréciée.

« Désormais, en paix avec elle-même, en paix avec tous ses voisins, la France, pleine de sécurité dans le présent et de confiance dans l'avenir, peut employer

Depuis notre dernier bulletin, ont été invalidées : l'élection de M. Lezand, à Bellac, 281 voix contre 159 ; celle de M. Lachambre, à St-Malo, 234 voix contre 178 ; celle de M. de Biliotti, à Orange, soumise au vote de la Chambre n'ayant pas eu un nombre de votants suffisant, a été soumise à un second vote, et, en définitive, annulée par 245 suffrages contre 114. Celle de M. Barcillon, à Carpentras, ne s'est pas terminée par un vote valable : au scrutin public, à la tribune, 220 suffrages seulement ont été exprimés, et le règlement en exigeant 267, le scrutin a été renvoyé au 7 mars.

Sur les dix-sept cantons convoqués pour le 24 mars à l'effet d'élire un conseiller général, neuf ont à procéder au remplacement d'un conseiller dont l'élection a été invalidée par le conseil d'Etat. Sur ces neuf invalidés, six sont monarchistes ou bonapartistes ; ce sont MM. Lagorce, de Saintes-Maries (Bouches-du-Rhône) ; Roche, de Lapeau (Corrèze) ; Nicoli, de Salice (Corse) ; Chenevière, de Pont-de-l'Arche (Eure) ; Bérangouieux, de Maringues (Puy-de-Dôme) ; de Nervo, d'Olliergues (Puy-de-Dôme).

Parcelles réclamations ont, du reste, été recueillies par les délégations de la commission d'enquête.

Les réservistes de la classe de 1871, appartenant au train des équipages, doivent se rendre au mois de mai prochain au camp de Châlons. Les ajournés de l'année dernière faisant partie du même corps devanceront cette date.

80 officiers d'infanterie vont également se rendre au camp dans quelques jours pour suivre les cours de tir.

Le rapport fait par M. Wilson, concernant le 3 0/0 amortissable, est imprimé et sera distribué dans une prochaine séance.

La commission du budget et le ministre des finances sont absolument d'accord sur le projet qui sera défendu par M. Gambetta.

Le prince de Galles, accompagné de M. Teisserenc de Bort, ministre de l'agriculture et du commerce, de M. Edmond Teisserenc de Bort, chef du cabinet du ministre et de M. Krantz, commissaire général, a parcouru le Palais des fêtes du Trocadéro, dont il a admiré la distribution et l'état avancé. Les constructions étrangères du Trocadéro et en particulier le pavillon des Indes anglaises ont spécialement attiré son attention.

Ce prince a interrompu sa promenade vers trois heures, remettant à un autre jour une visite au Champ-de-Mars.

Feuilleton de l'Abeille

HISTOIRE D'UN AVARE, D'UN ENFANT ET D'UN CHIEN.

— A Langres, un jour de promenade, nous l'avons rencontré. — T'a-t-il parlé? — Non, il m'a saluée, ce qui prouve qu'il m'avait reconnue. J'ai voulu aller à lui, mais il s'en est allé très-vite.

s'est glissé derrière les feuillages, et je ne l'ai plus revu. — Ce n'était certainement pas lui ; tu n'étais pas encore bien éveillée et tes yeux ont mal vu. — Tu dois avoir raison, chère mère. Je crois toujours le voir partout, fit-elle avec une ingénuité charmante.

ses appréhensions n'étaient justifiées. Adeline n'était encore qu'un enfant toute simple et toute bonne, qui se laissait entraîner par tous les mouvements de son cœur, précisément parce que ce cœur, dans son heureuse ignorance, n'avait encore aucune raison de se défier. Et puis, si elle pensait constamment à son sauveur, n'était-ce pas par suite du désir qu'elle avait de le voir et de le remercier?

Elle remarqua que depuis un an il avait encore changé à son avantage. On ne pouvait exiger une tenue plus parfaite, une mise plus convenable dans son élégante simplicité. La pose était noble et les manières distinguées sans affectation. — Il est bien, tout-à-fait bien, dit-elle à l'oreille de M. Richard.

XXVIII COMMENT FRAPPE LE MAIN DE DIEU.

Au mois de juillet suivant, un dimanche après les vêpres, M. Richard et Henri Varimont se présentèrent chez M^{me} Dubourg.

Après avoir reconduit son hôte, le ministre et M. Edmond Teisserenc de Bort ont continué leur inspection dans les sections étrangères du Champ-de-Mars, puis dans la section française.

Ils ont pu constater que les travaux avançaient avec une grande rapidité.

Ces messieurs ont emporté de leur visite la conviction que l'Exposition pourra être ouverte au jour dit.

Bulletin de la guerre.

Quoique le gouvernement russe ne veuille communiquer les conditions du traité de paix qu'après leur ratification par l'Empereur, c'est-à-dire dans une quinzaine de jours seulement, des avis adressés de Constantinople à l'agence Havas et probablement empruntés à une source officielle, les résument dans une dépêche datée du 5. Le traité porte le nom de Préliminaires de la paix. Il contient vingt-neuf articles. Les premiers de ces articles traitent de la Bulgarie, de la Serbie, du Montenegro et de la Roumanie.

La Bulgarie ne comprendra pas Salonique ni Seres, mais elle comprendra Kavalla, Drama, et s'étendra jusqu'aux environs de Monastir, en passant par Tchernavoda, à une vingtaine de milles à l'ouest d'Andrinople.

Le littoral de la Bulgarie sur la mer Noire s'étendra de Mangalia à Midia.

La Drobudja sera limitée par une ligne de démarcation allant de Mangalia à Tchernavoda.

Toutes les forteresses de la Bulgarie seront démolies. Une route militaire, à travers la Bulgarie, sera établie pour les postes, les télégraphes et le transport des troupes sans autorisation. Mais les troupes ne pourront pas séjourner en Bulgarie.

Les musulmans peuvent retourner en Bulgarie. Ils ont deux ans pour se défaire de leurs biens. Si, au bout de ce temps, ils n'ont pas régularisé leur situation, leurs propriétés seront vendues au profit des fonds des veuves et des orphelins.

La Serbie possédera Sienidza, Novi-Bazar, Leskowsch, Wrangja et Piro-Charkoui.

Le Montenegro comprendra Antivari, Podgoritza, Spuz et Niksch.

L'indemnité de guerre s'élève à une somme totale de un milliard quatre cent dix millions de roubles.

La cession territoriale est représentée par 4,100 millions de roubles.

Sur les 310 millions de roubles restant, 10 millions seront consacrés à indemniser les sujets russes de Constantinople, et les autres 300 millions formeront l'indemnité de guerre proprement dite.

Cette dernière somme devra être payée en six années, par termes de quatre mois.

Les garanties pour le paiement de cet emprunt n'ont pas encore été arrêtées.

Ces indications viennent compléter les renseignements antérieurs. Ils forment un ensemble que les informations les plus authentiques, de source russe, avaient fait entrevoir.

Le czar avait promis de ne pas faire de conquêtes en Europe, et il tient parole. Il est bien question, il est vrai, de la rétrocession de la Bessarabie. Mais, au fond, c'est un échange de territoire avec la Roumanie, qui recevra le triple de ce qu'elle aura rendu à la Russie.

En Asie, la Russie se fait, sans doute, livrer quatre places importantes; mais en remplacement de l'indemnité pécuniaire, et elle les évalue au chiffre formidable de trois milliards et demi. La France, en 1874, n'aurait-elle pas été heureuse si l'Allemagne avait voulu accepter pareille rançon pour l'Alsace-Lorraine?

Armée territoriale.

Les 26 et 27 avril prochain, aura lieu la première réunion des cadres de l'armée territoriale et des classes 1866 et 1867 de cette armée.

Voici comment sont organisés les appels :

Premiers bataillons.

Arrivée des officiers et des cadres inférieurs : 27 avril au matin.

Arrivée des hommes : 29 avril au matin.

Départ : 4 mai, dans l'après-midi.

Deuxièmes bataillons.

Arrivée des officiers et des cadres inférieurs : 48 mai au matin.

Arrivée des hommes : 20 mai au matin.

Départ : 4^e juin, dans l'après-midi.

Troisièmes bataillons.

Arrivée des officiers et des cadres inférieurs : 44 juin, au matin.

Arrivée des hommes : 13 juin, au matin.

— Non, madame; je n'en ai qu'un par mois. J'en consacre quatre à la bonne maman Frémy. Quatre fois par an je viens ici embrasser M. Richard et faire une visite à la tombe du père Bérésina.

— Cela fait huit dimanches. Et les autres?

Deux grosses larmes roulaient dans les yeux du jeune homme.

— Les autres, répondit-il d'une voix entrecoupée, ils appartiennent encore à une tombe, celle de ma mère.

— Votre mère! dit Adeline.

— Mon enfant, reprit M^{me} Dubourg très-ému, M^{me} Varimont repose dans le cimetière de Provenches.

— Je ne le savais pas, dit la jeune fille attristée. Chère mère, la première fois que nous irons voir M^{me} Goussel, j'irai au cimetière, je veux prier près de la mère de M. Henri.

Le jeune homme lui adressa un regard de remerciement.

— Vous avez donné votre cœur à votre enfant, dit tout bas M. Richard à M^{me} Dubourg.

Un instant après, Adeline se leva.

— Chère mère, dit-elle, je vais conduire M. Henri près de mon père; je le lui présenterai... Ah! il sera bien étonné.

Le jeune homme jeta un regard du côté de M^{me} Dubourg et répondit :

— Je craindrais de déranger M. Dubourg, mademoiselle.

— Mais non, mais non, insista-t-elle, je suis bien sûre que vous lui ferez plaisir. N'est-ce pas, chère mère?

M^{me} Dubourg hésita un instant, puis elle répondit :

— Je crois que M. Varimont ne peut guère se dispenser de dire bonjour à M. Dubourg.

Départ : 25 juin, dans l'après-midi.

L'appel de l'artillerie aura lieu aux mêmes dates en une, deux ou trois séries.

Cependant, on lit dans la *Liberté* :

Il est probable que la réunion de l'infanterie de l'armée territoriale sera retardée de quelques jours, et qu'elle n'aura lieu que dans la première quinzaine du mois de mai, après l'ouverture de l'Exposition.

CHRONIQUE LOCALE ET DÉPARTEMENTALE.

Police correctionnelle.

Audience du 27 février 1878.

Le Tribunal de Police correctionnelle, dans son audience dernière, a prononcé le jugement suivant :

JUGEMENT CONTRADICTOIRE.

— **BOUDIER Antoine François**, 66 ans, journalier à Etampes; 6 jours de prison, 5 fr. d'amende et aux dépens, pour outrage à un agent et ivresse publique.

* * M. le Ministre de l'Intérieur, en exécution de l'article 32 du décret du 29 décembre 1875, a accordé à M^{me} Petit Louis, sergent, et Beaumont, caporal à la Compagnie de sapeurs-pompiers d'Etampes, un diplôme d'honneur, en récompense des services qu'ils ont rendus dans le corps des sapeurs-pompiers de cette commune.

* * M. le Préfet du département de Seine-et-Oise a approuvé, le 4 de ce mois, les statuts du nouveau cercle d'Etampes, dit *L'Union du Commerce et de l'Industrie*. Ce cercle se tiendra chez M^{me} veuve Debergue, place de l'Embarcadere. — Les membres fondateurs sont MM. BAUDOIN, PHILIPPE, DUJONCOY et GIBAUDAN fils.

* Le 28 février dernier, une loterie de bienfaisance a été tirée à la Congrégation de Notre-Dame, au profit des orphelins de cette maison. — Cette loterie était composée de 4,500 numéros à 50 c. avec 150 lots gagnants.

Théâtre d'Etampes.

Soirée du 3 Mars 1878.

Les Cloches de Corneville, opéra-comique en trois actes et quatre tableaux, par MM. CLAIRVILLE et GIL GABET. Musique de M. Robert Planquette.

Les *Cloches de Corneville* ont sonné, dimanche, leur gai carillon, devant une salle des mieux remplies : les deuxièmes galeries seules conservaient quelques vides causés par un autre genre de spectacle, à prix modérés, qu'offrait à ses habitués le Café-Concert de la Rotonde. Orphée, cet accomplissant demi-dieu, daigne, un peu trop souvent peut-être, se mettre à la portée de toutes les bourses et de tous les goûts. Dame! l'amant d'Eurydice a tant d'amis, qu'il en rencontre de temps en temps d'assez compromettants! Mais c'est son affaire et non la nôtre.

Disons, en narrateur sincère, que le succès qu'obtient l'œuvre de M. Robert Planquette est un succès bien mérité; les airs sont frais et gracieux; les chœurs faciles et harmonieux; la partition, dans son ensemble, n'a rien de prétentieux et, dès une première audition, chacun peut fredonner sur le motif qu'il vient d'entendre.

Si on ajoute que des paroliers de savoir et d'expérience, comme MM. Clairville et Gabet, ont fourni au compositeur un livret intéressant, duquel toute situation scabreuse a été bannie, on aura l'explication complète de la vogue des *Cloches de Corneville*.

Cette jolie pièce a été accueillie à Etampes — comme partout où on la produit — par d'unanimes applaudissements; à part une petite demi-douzaine de puristes-billieux qui, — par tempérament sans doute, — rêvent trop l'impossible, la sortie du théâtre ne présentait que des visages satisfaits.

Les *Cloches de Corneville* sourmillent de jolis airs; citons d'abord, au premier acte, la charmante berceuse :

Va, petit mousse,
Où te vent le pouce.

si gracieusement dit par M. Philibert; puis le duo de « Grenichoux et Germaine » :

Même sans consulter mon cœur
Et même sans bien vous connaître.

qui a produit un excellent effet; vient en suite la jolie légende des cloches, coupée à chaque strophe par le gai refrain :

Digue, digue, digue, digue, digue, don,
Sonne, sonne, sonne, joyeux carillon.

— Allons, venez, venez! s'écria gaiement la jeune fille.

Henri la suivit.

Ils traversèrent plusieurs pièces et arrivèrent à la porte du cabinet de M. Dubourg.

— Je vais entrer la première pour vous annoncer, dit la jeune fille.

M. Dubourg avait l'habitude de s'enfermer dans son cabinet, en poussant les verrous des deux portes par lesquelles on y entrait; mais parfois il négligeait de verrouiller la porte qui communiquait avec les appartements de sa femme, tellement il était habitué à ne jamais la voir s'ouvrir. Le hasard voulut que la jeune fille eût l'idée d'ouvrir cette porte, plutôt que d'aller frapper à celle qui ouvrait sur le corridor.

Au bruit qu'elle fit en entrant, M. Dubourg eut un sursaut; il jeta de côté un regard effaré, comme s'il eût craint l'attaque d'un voleur; puis il se leva à demi et resta les bras tendus, le corps penché sur une table sur laquelle il s'amusa à faire des piles de pièces d'or, de façon à cacher l'or entièrement.

Adeline ne se donna pas le temps de remarquer l'air singulier qu'avait l'avare.

— Père, lui dit-elle, je t'annonce une surprise, un monsieur qui vient te voir.

Elle fit un signe et Henri entra pendant que, roulant de grands yeux hébétés, M. Dubourg disait :

— Je ne connais pas de monsieur, je ne veux voir personne.

Le jeune homme voulut s'esquiver, Adeline l'arrêta, et, le tenant par la main, le força à s'avancer vers son père. Le regard de M. Dubourg se fixa sur le visage de Henri, qui, faisant face à la fenêtre, était en pleine lumière; ses yeux s'agrandirent encore, devinrent fixes, et lentement, par mouvements automatiques, il

très-agréablement chantée par M^{lle} Mathilde. — Enfin le grand air :

J'ai fait trois fois le tour du monde.

dit avec beaucoup d'assurance par M. Alexandre.

A ce propos, disons que ce jeune artiste, malgré un léger manque de méthode, nous a semblé supérieur à son confrère des Folies-Dramatiques.

Pour ne rien omettre, il faudrait énumérer la partition entière, tâche un peu lourde pour notre petit cadre; cependant il est impossible de ne pas signaler l'air de la louée, au deuxième acte :

Vous qui voulez des servantes,
Soumises, obéissantes.

La chanson vraiment normande :

Ni oui, ni non.

Enfin celle de la pomme, avec son refrain d'une gaieté entraînante :

Viv' le cidre de Normandie!

qui met en branle M. le bailli lui-même.

M^{lle} Kraft a tiré très-bon parti du rôle de Serpolette, mais nous devons une mention toute particulière à M. Darennes, qui a joué le rôle de « Gaspard » avec une supériorité remarquable; Meunier, le créateur du rôle aux Folies-Dramatiques, ne l'interprète pas mieux.

Terminons par un remerciement à M. Philibert de s'être souvenu du petit théâtre qui a consacré ses premiers succès, il y a — faut-il le dire? — une large vingtaine d'années; combien de ceux qui l'applaudissaient alors ont disparu dans l'espace de ces quatre lustres?... Assurément le nombre doit en être grand; heureusement tous ne manquaient pas à l'appel, car il en restait un noyau assez rond pour saluer son entrée en scène, dimanche dernier.

Au nom de ses anciens comme de ses nouveaux amis, nous présentons une requête, pour le cas où l'artiste aurait la pensée de nous visiter à nouveau : doubler le nombre de ses choristes, la dépense ne saurait être excessive, mais en revanche le spectacle y gagnerait dans de larges proportions; cette amélioration considérable suggérerait, peut-être, à nos musiciens amateurs, l'idée d'organiser au moins un quatuor pour entourer et soutenir le courageux pianiste, qui, seul sur son tabouret de douleur, semble poser pour la statue du *Paria de l'harmonie*.

La concurrence ne s'exerce que sur les bons produits. Les capsules de goudron de Guyot, si efficaces dans les cas de rhume, catarrhes, bronchites, phthisie, ont été le but de nombreuses imitations. M. Guyot ne peut garantir que les flacons qui portent sa signature imprimée en trois couleurs.

Dépôt, à Etampes, dans la plupart des pharmacies.

Nous apprenons avec plaisir que le **Biberon Robert** a obtenu de nombreux certificats de célébrités médicales attestant sa supériorité et un grand nombre de récompenses, une médaille d'honneur à l'Exposition de l'Enfance au Palais de l'Industrie en 1874, une médaille à l'Exposition d'Hygiène à Bruxelles et une médaille à l'Exposition de la Société Protectrice de l'Enfance de Marseille.

Objets trouvés.

Le 2 mars courant, vers une heure et demie du soir, le sieur Foucault et la dame Aubert, ont trouvé, promenade des Prés, un mouton berriolonné âgé de un an. Il est marqué. La personne qui l'a perdu peut le réclamer au Bureau de police.

Le même jour, vers neuf heures du soir, la demoiselle Félicie Danbignard, rue Basse-de-la-Foulerie, 43, a perdu un porte-monnaie en cuir rouge, avec fermoir en acier, contenant environ 16 fr. en monnaie blanche et monnaie de billon, pendant le trajet de chez madame Joly, modiste, jusque chez elle. Le rapporter au Bureau de police contre récompense.

Caisse d'épargne.

Les recettes de la Caisse d'épargne centrale se sont élevées, dimanche dernier, à la somme de 10,397 fr., versés par 72 déposants dont 8 nouveaux.

Il a été remboursé 4,577 fr. 98 c.

Les recettes de la succursale de Milly ont été de 3,430 fr., versés par 35 déposants dont 3 nouveaux.

Il a été remboursé 3,162 fr. 95 c.

Les recettes de la succursale de Méryville ont été de 4,550 fr., versés par 6 déposants.

Il a été remboursé 257 fr. 56 c.

Les recettes de la succursale de La Ferté-Alais ont été de 3,500 fr., versés par 21 déposants dont 4 nouveaux.

Il a été remboursé 2,320 fr. 90 c.

se redressa, découvrant la lièvre d'or étalée devant lui. Soudain son corps tout entier frissonna, la couleur jaunâtre de son visage parut s'accuser davantage, sa bouche s'ouvrit, la lèvre inférieure pendante, et ses cheveux se hérissèrent. Il poussa comme un cri de terreur et dit, avec deux intonations différentes :

— Célestin Varimont, Célestin Varimont!

A ce moment, M. Richard et M^{me} Dubourg, qui venaient pour être témoins de la réception qui serait faite à Henri, s'arrêtèrent sur le seuil de la porte.

M. Dubourg reprit avec une exaltation croissante : — Oui, je te reconnais... Célestin Varimont, que me veux-tu? Le dépôt que tu m'as confié... cinquante mille francs!... Ah! ah! ah! je les ai, je les ai... Tiens, là, là, là... Prends! Non, non, arrière! qu'on ne touche pas à mon or! Va t'en, va t'en!... Varimont est mort, spectre va t'en! Cinquante mille francs... Paris... la bourse... de l'or en pleines mains!... à moi, tout à moi! Voyons, as-tu mon reçu? Non, la police russe l'a pris... je ne te dois rien, rien, rien... Qui donc est avec toi? Ah! elle, elle, toujours elle! la morte de Provenches! Oh! les spectres! Ce n'est pas moi qui t'ai tué, ce n'est pas moi... et le chien, où est-il? Brûlé, brûlé! Ah! ah! ah!...

Il y eut comme un sanglot dans sa voix.

Il marcha vers le jeune homme, qui était resté immobile, pétrifié par l'épouvante.

Non moins effrayée, et blanche comme un lis, Adeline se cachait derrière lui. Henri recula, mais M. Dubourg lui saisit brusquement la main.

— Vraiment, reprit-il comme si la raison lui revenait, ton fils a sauvé ma fille; pour passer ta colère, la colère de l'autre, sache-tu ce que j'ai fait? J'ai donné ma fille à ton fils, j'ai marié nos enfants!... Quoi, tu n'es pas encore satisfait? poursuivit-il avec une sorte

de fureur : que veux-tu donc? Mon or? Jamais!... Il repoussa violemment le jeune homme en criant : — Au voleur! au voleur!

Il bondit vers la table, et avec une adresse et une agilité surprenantes, il ramassa les pièces d'or éparpillées.

— Ah! ah! ah! faisait-il à mesure que l'or glissait dans ses poches.

Et il riait. C'était horrible!

Adeline avait cherché un point d'appui contre la muraille pour ne pas tomber. M^{me} Dubourg, adossée au chambranle de la porte, était encore soutenue par les bras de M. Richard, qui murmurait plein de pitié :

— Voilà comment frappe la main de Dieu!

A la dernière poignée d'or que M. Dubourg mit dans sa poche, une pièce tomba sur le parquet et roula jusque sous les pieds d'Henri. M. Dubourg se précipita pour la ramasser, mais en se retrouvant en face du jeune homme, son corps se plaça en arrière et, les deux bras en avant, il recula jusqu'au fond du cabinet en criant d'une voix étranglée :

— Toujours! toujours! toujours!

Puis, le dos appuyé contre son coffre-fort, semblant menacer de ses poings des êtres invisibles, il s'écria avec fureur :

— Je défends mon or, n'approchez pas, n'approchez pas!...

Il lutta un instant contre une agression créée par son imagination, en poussant des cris rauques, et il s'affaissa comme une masse.

EMILE RICHEBOURG.

(La suite au prochain numéro.)

Les recettes de la succursale d'Angerville ont été de 3,285 fr., versés par 21 déposants dont 6 nouveaux.

Il a été remboursé 730 fr.

Marché aux bestiaux du 2 Mars 1878.

Amenés. Vendus.

Moutons... 45723 7850

Taureaux... 8 3

Vaches... 133 69

Chevaux... 67 30

Anes... 4 0

Porcs... 105 62

Totaux... 46040 8014

Les pluies qui sont survenues dans les derniers jours de la semaine passée, ont porté préjudice au résultat de notre marché. Les approvisionnements étaient bien satisfaisants, mais les acheteurs n'étaient pas en nombre.

Aussi les ventes ont-elles été lentes, surtout pour les moutons de culture, ce qui a occasionné une baisse assez sensible sur ce bétail. Quant aux moutons destinés à la boucherie, ils ont été l'objet de quelques achats importants, à des cours toujours très-fermes. Nous pensons que la foire de Dourdan qui s'était tenue deux jours avant notre marché et qui, dit-on, était très-fructueuse, a été cause de la faiblesse de notre dernier marché. — Les porcs ont donné lieu à des transactions assez suivies et à des prix bien soutenus; les chevaux et les vaches n'offraient rien de remarquable.

M. BROSSONNOT - BROSSONNOT

Marchand Boucher à Etampes,

a fait abattre, ces deux dernières semaines, dans la commune de Morigny, 2 Bœufs, 5 Veaux et 9 Moutons.

LOUIS LÉVY

DENTISTE

61, rue du Faubourg-Saint-Martin, PARIS,

EXPERT DENTISTE à la Justice de paix

du X^e arrondissement.

Dentiste des Sociétés municipales de secours mutuels des quartiers Saint-Martin, Saint-Vincent-de-Paul, de la Société de l'Union des employés du commerce et de l'industrie du département de la Seine, etc., etc.

M. LÉVY recevra, 24, rue de la Juiverie, maison du CAFE DE LA PAIX, les Samedis 6 et Dimanches 7 Avril.

Il recevra régulièrement le premier samedi et le lendemain dimanche de chaque mois.

Les personnes qui désirent recevoir à leur domicile les soins de sa profession, sont priées de se faire inscrire d'avance à l'adresse ci-dessus ou de l'aviser directement à son domicile à Paris.

SOCIÉTÉ D'ASSURANCES MUTUELLES

CONTRE L'INCENDIE

Pour les départements de la Seine et de Seine-et-Oise.

Siège social (en son hôtel), à Paris

9, rue Royale-Saint-Honoré.

Le Conseil général, dans sa séance du 29 décembre 1877, a voté la réduction de certains risques.

L'exécution vient confirmer le vote, et le Conseil d'administration, dans sa séance du 14 février dernier, a pris la délibération suivante :

1^o A partir du 15 février 1878, les nouveaux tarifs, tels qu'ils ont été votés par le Conseil général, seront mis en application;

2^o A partir du 1^{er} janvier 1879, toutes les quittances mises en recouvrement seront établies d'après les nouveaux tarifs.

Cette réduction applicable à de certains risques donne un bénéfice net de 20 à 100 0/0 sur les compagnies dites à primes.

S'adresser, pour plus amples renseignements, à M. GIBAUDAN fils, inspecteur de la Société, rue Eveyard, numéro 10, à Etampes.

At's aux Commerçants.

LA PARISIENNE

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE LE BRIS DES GLACES.

M. Robert BENSUSAN, dentiste de Paris, continue de venir tous les samedis à Etampes, consultations à l'hôtel du Grand-Courrier.
M. BENSUSAN restera à Etampes les dimanches, lorsqu'on lui en fera la demande.

Etat civil de la commune d'Etampes.

NAISSANCES.

Du 2 Mars. — HUBARD Henri-Victor-Maxime, rue de la Plâtrerie, 46. — 2. HAURY Alice, rue du Sablon, 49. — 4. VERDIER Jeanne, rue Baugin, 2. — 5. RIGIEN Clément-Joseph (Hospice).

PUBLICATION DE MARIAGE.

Entre : VAURY Jules-Alphonse, 29 ans, avoué à Gien (Loiret); et D^{lle} BOUVIN Marie-Charlotte, 21 ans, sans profession, rue Saint-Mard, 9.

DÈCÈS.

Du 1^{er} Mars. — MARTIN Marie-Elisabeth, 64 ans, sans profession, veuve Cochard, place Saint-Gilles, 3. — 3. CUVALLIER Aimé-Gustave, 20 mois, impasse au Bois. — 7. MOREAU Louis-Charles-Napoléon, 66 ans, marchand-ferrant, rue Evazard, 17.

Pour les articles et faits non signés : A. G. ALLEN.

CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS

Propriétaire du **Moniteur des Tirages Financiers**
Société anonyme au capital de 6 millions de francs.
Siège social à Paris, 46, rue Le Peletier.

Le **Crédit Général Français** vient de fonder une agence de sa société à ETAMPES.
En créant cette Agence, le **Crédit Général Français** a voulu se mettre en rapports plus directs avec sa clientèle déjà très-nombreuse du département de Seine-et-Oise.

Le public pourra traiter dans cette agence toutes les opérations comprises dans les services du **Crédit Général Français** : achat et vente au comptant de valeurs cotées et non cotées; souscriptions aux émissions, encaissement de coupons, Transferts et conversions, etc., etc., aux mêmes conditions que la MAISON DE PARIS.
Il pourra aussi trouver à l'Agence les renseignements les plus complets sur toutes les valeurs, la liste des titres sortis aux tirages, etc., etc.

M. GRATTERY, demeurant à Etampes, est chargé de la direction de l'Agence du **Crédit Général Français**.
5-3

SANTÉ A TOUS adultes et enfants rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE
Du BARRY, de Londres.

31 ans de succès. — 100,000 cures réelles par an.
La REVALESCIÈRE Du BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moelle, des poumons, nerfs, chairs et os; elle rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant; combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnements, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnements dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdités, nausées et vomissements après repas ou en grossesse; douleurs, atteintes, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie, (consomption), dartres, éruptions, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, déperissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, snerurs diurnes et nocturnes, hydrophobie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haléine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique - Revalescière Du Barry.

Cure n° 75,124 : M. et M^{me} Léger, d'une maladie du foie, avec vomissements et diarrhées horribles qui avaient résisté à tout traitement pendant seize ans. — Cure n° 79,721 : M^{me} Chauvet-Pizzalati, d'anémie, d'épuisement et d'étouffement.
— Cure n° 62,476 : Sainte-Romaine-des-Îles (Seine-et-Loire).
La Revalescière Du Barry a mis fin à mes dix-huit années de souffrances de l'estomac et des nerfs, de faiblesses et de sueurs nocturnes. J. COMBART, curé. — N° 72,211 : Lorient, 2 avril.
La Revalescière a produit une cure merveilleuse : M. Souvet, directeur d'une grande chaudronnerie pour la marine, a été guéri d'une maladie épouvantable. Les excréments, au lieu de sortir naturellement, il les rendait par la bouche; grâce à la Revalescière, il a été entièrement guéri : elle lui a sauvé la vie.
Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr.
— Les **Biscuits de Revalescière**, en boîtes de 4, 7 et 16 fr.
— La **Revalescière chocolatée** rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse.
— Envoi contre bon de poste, les boîtes de 56 et 70 fr. franco.
— DÉPÔTS à Etampes, chez M. THAUMAS, rue Saint-Jacques, n° 121, chez M. JERON, épicier, rue Sainte-Croix, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^{ie}, LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

GOUTTE ET RHUMATISMES

Depuis 1825, l'efficacité remarquable de l'**Antigoutteux Boubée** (Sirop végétal spécial autorisé contre la Goutte et les Rhumatismes aigus ou Chroniques), ses effets calmants instantanés, et son innocuité complète sur l'économie sont attestés par les médecins et les félicitations unanimes des malades. Mémoire médical envoyé gratis et franco sur demande adressée au Dépôt général, 4, rue de l'Echiquier, à Paris. — Exiger les nouvelles marques de garantie. Sous-dépôts dans les pharmacies.
Dépôt à Etampes, chez M. LEPROUST, pharmacien, rue Saint-Jacques. 52-47

10^e ANNÉE.
LE MONITEUR
DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE
Paraît tous les Dimanches
En Grand format de 16 pages
RÉSUMÉ de chaque numéro :
Bulletin politique. — Bulletin financier.
Bilans des établissements de crédit
4 fr. Recettes des ch. de fer. Correspondance étrangère. Nomenclature des coupons échus, des appels de fonds, etc. 4 fr.
AN. Cours des valeurs en Banque et en Bourse. Liste des tirages. 4 fr.
Vérification des numéros sortis. Correspondance des abonnés Renseignements.
PRIME GRATUITE
Manuel des Capitalistes
1 fort volume in-8°
PARIS — 7, rue Lafayette, 7 — PARIS
Envoyer mandat poste ou timbres-poste.

La publication légale des actes de société est obligatoire dans l'un des journaux PUBLIÉS au chef-lieu de l'arrondissement.

JOURNAL JUDICIAIRE

DE L'ARRONDISSEMENT D'ETAMPES.
(67^{me} Année.)

(1) CONVERSION DE SOCIÉTÉ.

Suivant acte passé devant M^e Ravault, notaire à Méreville, le six mars mil huit cent soixante-dix-huit, enregistré,

M. HENRI VUILLAUME, fileteur de laines, demeurant à Saint-Denis, commune de Saclas,
Et M. VICTOR-ALFRED FERRÉ, propriétaire, demeurant à Saulxier, commune de Saulx-les-Charreaux,
Après avoir exposé qu'aux termes d'un acte passé devant ledit M^e Ravault, notaire, le 24 août 1876, il avait été formé entre MM. Vuillaume et Ferré, une société en commandite pour l'exploitation de la filature de laines, appartenant à M. Vuillaume, située à Saint-Denis, commune de Saclas, pour une durée de dix années à partir du 1^{er} septembre 1876.

Ont dit et fait notamment ce qui suit :
La Société en commandite formée par l'acte dudit jour, 24 août 1876, a été convertie en une Société en nom collectif entre MM. Vuillaume et Ferré, à compter du 1^{er} mars 1878, et ce, toujours pour l'exploitation de ladite filature.

Le siège social est resté fixé à cette filature, à Saint-Denis, commune de Saclas.

La durée de la nouvelle Société a été prorogée jusqu'au 1^{er} mars 1888.

La raison sociale est restée la même, c'est-à-dire : H. VUILLAUME ET C^{ie}.

Le fonds social a été porté de 430,000 francs à 440,000.

Et il a été dit : que M. Vuillaume aurait la signature sociale et ne pourrait faire usage de cette signature que pour les affaires de la société, avec stipulation expresse qu'il ne pourrait faire aucun marché, disposer d'aucune somme, créer aucun effet ou accepter aucune traite, sans le consentement écrit de M. Ferré ou du mandataire de celui-ci, à peine de nullité. De telle sorte que tout acte entraînant obligation, pour la société nouvelle, devrait être revêtu de la signature des deux associés ou de mandataires les représentant spécialement, pour être valable;

Que M. Vuillaume aurait la gestion et l'exploitation de l'usine;

Que M. Ferré ou son mandataire aurait seul la gestion de la partie administrative de la société, c'est-à-dire de la comptabilité et de la caisse;

Que M. Vuillaume, pendant toute la durée de la société, ne pourrait céder en tout ou en partie ses droits dans ladite société, et qu'il ne pourrait faire aucun emprunt sur son apport social sans le consentement exprès et par écrit de M. Ferré, à peine de nullité des engagements par lui pris.

Pour extrait,
RAVAULT.

Nota. — Des expéditions du nouvel acte de société

en nom collectif ont été déposées au greffe du Tribunal civil d'Etampes et au greffe de la Justice de Paix de Méreville.
R.

(2) TRIBUNAL DE COMMERCE D'ETAMPES.

Faillite CARRÉ.

SYNDICAT.

Messieurs les créanciers présumés de la faillite du sieur REMI-JEAN-BAPTISTE CARRÉ, entrepreneur de travaux publics à Soisy-sur-Ecole, sont invités à se trouver au Palais de Justice, à Etampes, le Mercredi treize Mars mil huit cent soixante-dix-huit, neuf heures du matin, pour donner leur avis tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination du syndicat définitif.

Le Greffier en chef du Tribunal,
Ad. MALON.

(3) Etude de M^e BREUIL, avoué à Etampes,
Rue Saint-Jacques, n° 50.

VENTE

PAR LICITATION

Entre Majeurs et Mineurs,
EN LA MAISON D'ÉCOLE DE MAISSE,
Et par le ministère de M^e SAUCIER, notaire audit lieu,
Commis à cet effet,
DE : UNE

MAISON

Sise au Courtil, commune de Maisse,

Avec
COUR, JARDIN, AISANCES & DÉPENDANCES,
ET DIX-NEUF PIÈCES DE

TERRE, BOIS ET FRICHE

Sises terroirs de Maisse et Courdimanche,

EN 20 LOTS

L'adjudication aura lieu le Dimanche 7 Avril
mil huit cent soixante-dix-huit,
Heure de midi.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra, que :
En vertu d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties ci-après nommées, par le Tribunal civil de première instance siégeant à Etampes, le cinq février mil huit cent soixante-dix-huit, enregistré,

Il sera,
Aux requêtes, poursuites et diligences de :

1^o Madame Marie-Scholastique DOUARD, sans profession, veuve de M. Jean-François MERCIER, demeurant à Courtil, commune de Maisse;

2^o Madame Clarisse-Scholastique MERCIER, épouse dument assistée et autorisée de M. Louis-Eusèbe PIL-LAS, maçon, demeurant à Maisse;

3^o Madame Hortense-Adeline MERCIER, épouse dument assistée et autorisée de M. Antoine ARIGLIN, cultivateur, demeurant à Maisse;

Ayant les sus-nommés M^e Breuil pour avoué;

En présence, ou eux dûment appelés, de :
1^o Madame Céline-Palmire Mercier, épouse de M. Victor-Sulpice Michaut, garde champêtre, avec lequel elle demeure à Boutigny, et ce dernier pour assister et autoriser la dame son épouse;

2^o M. Jules-Adolphe Pommier, cultivateur, demeurant à Chevannes, canton de Corbeil;

« Au nom et comme tuteur naturel et légal de Albert-Adolphe Pommier, Eugène-Victor Pommier et Aline-Marie Pommier, enfants mineurs issus de son mariage avec madame Ernestine-Honorine Mercier. »

Ayant M^e Chenu pour avoué;

3^o M. Victor-Sulpice Michaut, garde champêtre, demeurant à Boutigny;

« En qualité de subrogé-tuteur des mineurs Pommier, sus-nommés. »

Procédé, aux lieux, jour et heure ci-dessus indiqués, à la vente sur licitation des immeubles dont la désignation suit.

DÉSIGNATION :

Premier lot.

Une MAISON avec aisances et dépendances, sises à Courtil, commune de Maisse, comprenant :
Une maison couverte en tuiles, ouvrant et éclairée au midi sur la cour ci-après ;
Une grange couverte en chaume, à côté de la maison ouvrant sur la cour, et une étable se trouvant dans cette grange et ouvrant également sur la cour;

Cour devant et à côté de ces bâtiments, ayant accès sur le chemin de Maisse au Moulin-Neuf;

Communauté à un puits à eau se trouvant sur la propriété de M. Médard Véron, auquel on arrive par une petite ruelle se trouvant derrière et au nord de la maison ci-dessus;

Jardin devant et à côté de la cour ;
Housche d'environ six ares trente-huit centiares, longeant la cour et le jardin ;

Le tout d'un seul ensemble, et tenant du nord, à cause de la ruelle qui se trouve derrière la maison et à cause de l'étable à Médard Véron, et à cause du jardin à Médard Boussaingault; du levant, à cause de la grange, à Boussaingault-Véron, pignon commun et mitoyen, et à cause du jardin, au chemin de Maisse à Courtil; du couchant, à cause de la cour et de l'housche, au chemin allant de Maisse au Moulin-Neuf; et du midi, à cause de l'housche, à Médard Véron.

Sur la mise à prix de 800 fr.

Deuxième lot.

Dix-neuf ares quatorze centiares de terre, terroir de Maisse, au champier du Veau; tenant d'un long Jean-Jacques Boussaingault, d'autre long héritiers Fessenet, d'un bout plusieurs, et d'autre bout le chemin de la rue Creuse.

Sur la mise à prix de 300 fr.

Troisième lot.

Trois ares dix-neuf centiares de pré, même terroir, à la Chaussée-Maurice; tenant d'un long Béranger, d'autre long Clément Mercier, d'un bout Théodore Delton; et d'autre bout la chaussée.

Sur la mise à prix de 25 fr.

Quatrième lot.

Dix ares soixante-huit centiares de terre, même terroir, à l'Orme Richard; tenant d'un long Clément Mercier, d'autre long veuve Dallier, d'un bout le chemin d'Etampes, et d'autre bout M. de Trimond.

Sur la mise à prix de 250 fr.

Cinquième lot.

Vingt-cinq ares cinquante-deux centiares de terre-grouette, même terroir de Maisse, au Bois-des-Cartes; tenant d'un long héritiers Fessenet, d'autre long Jean-Louis Périgault, d'un bout madame veuve Jacquiau, et d'autre bout plusieurs.

Sur la mise à prix de 5 fr.

Sixième lot.

Douze ares soixante-seize centiares de terre, même terroir, au Chemin-de-Valpuseaux; tenant d'un long André Amannery, d'autre long Gustave Leroy, d'un bout madame Hamouy, et d'autre bout le chemin de Brethonvilliers.

Sur la mise à prix de 80 fr.

Septième lot.

Douze ares soixante-seize centiares de terre-grouette, même terroir, au Mont-Saint-Jean; tenant d'un long madame Jacquiau, d'autre long Rousseau, d'un bout le chemin de l'Enfer, et d'autre bout les héritiers Dejoye.

Sur la mise à prix de 45 fr.

Huitième lot.

Vingt-cinq ares cinquante-deux centiares de friche, même terroir, au Mont-Saint-Jean; tenant d'un long Rousseau, d'autre long Béranger, d'un bout Bourdelot, et d'autre bout le chemin de la rue Creuse.

Sur la mise à prix de 5 fr.

Nuvième lot.

Dix-neuf ares quatorze centiares de friche, terroir de Courdimanche, à l'Enfer; tenant d'un long le chemin de l'Enfer, d'autre long des hauteurs, d'un bout Médard Véron, et d'autre bout les héritiers Dejoye.

Sur la mise à prix de 3 fr.

Dixième lot.

Neuf ares cinquante-sept centiares de bois-taillis, terroir de Courdimanche, à la Girarde; tenant d'un long Baptiste Mercier, d'autre long le chemin de la Girarde, d'un bout Louis Caillet, et d'autre bout Pierre Lefort.

Sur la mise à prix de 250 fr.

Onzième lot.

Neuf ares cinquante-sept centiares de terre, terroir de Maisse, au-dessus du Parc; tenant d'un long Médard Véron, d'autre long Adonis Leroy, d'un bout Béranger, et d'autre bout le chemin du Parc.

Sur la mise à prix de 400 fr.

Douzième lot.

Trois ares dix-neuf centiares de terre, plantés en vigne; terroir de Courdimanche, à la Gastelle; tenant d'un long Courtois, d'autre long une friche, d'un bout Coville, et d'autre bout plusieurs.

Sur la mise à prix de 40 fr.

Treizième lot.

Sept ares quatorze centiares de terre, au terroir de Maisse, à l'Orme-Richard; tenant d'un long Chaleigne, d'autre long Courtois, d'un bout Médard Véron, d'autre bout le chemin d'Etampes.

Sur la mise à prix de 400 fr.

Quatorzième lot.

Deux ares soixante-sept centiares et demi de terre, même terroir, au bas de la Chartrerie; tenant d'un long Médard Véron, d'autre long Clément Mercier, d'un bout le même, et d'autre bout Simon Courtellemont.

Sur la mise à prix de 400 fr.

Quinzième lot.

Cinq ares trente-six centiares de terre, même terroir, au Bois-des-Cartes; tenant d'un long veuve Dallier, d'autre long Médard Véron, d'un bout Lamy-Moullé, et d'autre bout Clément Mercier.

Sur la mise à prix de 80 fr.

Abattoir d'Etampes.

NOMBRE par espèces des bestiaux tués à l'abattoir par les bouchers et charcutiers de la ville, du 28 février au 6 mars inclus

NOMS des Bouchers et Charcutiers.	Taureaux.	Bœufs.	Vaches.	Veaux.	Moutons.	Porcs.	TOTAL.
Boulland-Boulland...	2	10	4	7	11	20	20
Constancien Raphaël...	4	4	2	4	8	15	15
Baudet...	4	4	2	2	4	6	6
Rottier...	1	2	2	4	7	7	7
Gauché...	1	2	4	4	10	17	17
Brossonnot-Lesage...	1	2	5	1	9	9	9
Brossonnot-Drosson...	1	1	2	4	7	7	7
Marchon...	1	1	5	10	16	16	16
Hautefeuille...	1	1	1	3	5	5	5
Gillotin...	1	1	1	2	4	4	4
V ^e Chevallier-Nabot...	1	1	1	2	4	4	4
Gaurat...	1	1	1	2	4	4	4
Lebrun...	1	1	1	2	4	4	4
Boulland Alexandre...	1	1	1	2	4	4	4
Genty...	1	1	1	2	4	4	4
TOTAUX...	4	5	6	34	59	14	116

Certifié par le Préposé en chef de l'Octroi,
NARGASSIES.

HALLE DE PARIS.

Farines. — 6 Mars 1878.

Restant de la veille.....	7.798 78
Arrivages du jour.....	488 40
Total.....	7.987 48

Ventes du jour.....	42 68
Restant disponible.....	7.944 50
Prix moyen du jour.....	42 fr. 35 c.

Grains.

Blés du rayon.....	29 00 à 31 00
Orges de Beauco.....	21 00 à 24 00
Escourgeons.....	20 50 à 21 50
Avoines noires.....	22 75 à 23 25
— grises.....	21 00 à 21 25
Le tout aux 100 kil. franco gare Paris.	

Pailles et Fourrages.

La Chapelle, 6 Mars.	1 ^{er} q ^u	2 ^e q ^u	3 ^e q ^u
Foin.....	49 à 51	44 à 46	40 à 42
Luzerne.....	45 à 47	41 à 43	37 à 39
Regain de luzerne.....	37 à 39	34 à 36	31 à 33
Paille de blé.....	29 à 31	25 à 27	22 à 24
Paille de seigle.....	30 à 32	26 à 28	

Seizième lot.
Onze ares vingt-trois centiares de grouette, même terroir, aux Canches; tenant d'un long Médard Véron, d'autre long Clément Mercier, d'un bout et d'autre bout des chemins.
Sur la mise à prix de 5 fr.

Dix-septième lot.
Trois ares dix-neuf centiares de bois, terroir de Courdimanche, à Saint-Firmin; tenant d'un long Médard Véron, d'autre long Baptiste Mercier, d'un bout les friches de Courdimanche, et d'autre bout Louis Caillet.
Sur la mise à prix de 45 fr.

Dix-huitième lot.
Douze ares soixante-seize centiares de friche, terroir de Courdimanche, à la Gaillarde; tenant d'un long la veuve Delton, d'autre long Pierre Dardy, d'un bout Spire Minier, et d'autre bout M. Allez.
Sur la mise à prix de 3 fr.

Dix-neuvième lot.
Six ares trente-huit centiares de terre, terroir de Maisse, au Bois-de-Brethovilliers; tenant d'un long Honoré Hervault, d'autre long Jules Coyard, d'un bout le chemin Bouray, et d'autre bout M. de Trimond.
Sur la mise à prix de 30 fr.

Vingtème lot.
Trois ares dix-neuf centiares d'après le titre, et quatre ares dix centiares d'après le cadastre, de terre, terroir de Maisse, au Mont-Saint-Jean; tenant d'un long Désiré Chaligne, d'autre long Barthélemy Courtellemont, d'un bout M. de Trimond, et d'autre bout le chemin de la Rue-Creusé.
Sur la mise à prix de 40 fr.

S'adresser, pour les renseignements :
A Etampes,
En l'étude de M^e BREUIL, avoué poursuivant la vente, rue Saint-Jacques, numéro 50;
En celle de M^e CHENU, avoué présent à la vente, rue Saint-Jacques, numéro 100.

A Maisse,
En l'étude de M^e SAUCIER, notaire, commis pour procéder à la vente, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété;
Et sur les lieux pour visiter les immeubles.

Fait et dressé par moi, avoué poursuivant soussigné.
A Etampes, le sept mars mil huit cent soixante dix-huit.

Signé, L. BREUIL.

Ensuite est écrit: Enregistré à Etampes, le huit mars mil huit cent soixante-dix-huit, folio 86 recto, case 4. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes doubles décimes et demi compris.

Signé, DELZANGLES.

Etude de M^e BREUIL, avoué à Etampes,
Rue Saint-Jacques, n° 50.

VENTE SUR LICITATION
ENTRE MAJEURS ET MINEURS,

Par le ministère de M^e PASQUET, Notaire à Chalo-St-Mard,
Les Dimanches 21 et 31 Mars 1878, à midi,
EN LA MAISON D'ÉCOLE DE VILLECONIN PRÈS ÉTAMPES,

DE :
1° — Un **Corps de Ferme** sis à Villeconin, canton d'Etampes, et 36 hectares 90 ares 65 centiares de terre, situés communes de Villeconin et Sermaise-sous-Dourdan.
Bail : 5 ans. — Loyer : 2,253 fr. 70 c.

Mise à prix 53,000 fr.
2° — Un **Corps de Ferme** sis aux Emondans, commune de Souzy-la-Briche, canton d'Etampes, et 33 hectares 91 ares 46 centiares de terre, situés communes de Souzy-la-Briche, Chauflour et Saint-Sulpice de Favières.
Bail : 3 ans. — Loyer : 2,652 fr.

Mise à prix 62,000 fr.
3° — **Quatre Maisons** dont deux sises à Villeconin et deux à Boissy-sous-Saint-Yon et Saint-Yon, avec grands jardins, et la quantité de 29 hectares 45 ares 47 centiares de terre et bois, en un grand nombre de lots, sur les mises à prix réunies de 56,964 fr.

Total des mises à prix 174,961 fr.

S'adresser, pour les renseignements :
A Etampes,
1° A M^e BREUIL, avoué poursuivant la vente;
2° A M^e BOUVARD et CHENU, avoués colicitants.
A Chalo-St-Mard,
A M^e PASQUET, notaire commis pour procéder à la vente et dépositaire des titres.

Etude de M^e DELAUNAY, avoué à Corbeil.

VENTE AUX CRIÉES DU TRIBUNAL CIVIL DE CORBEIL
(Seine-et-Oise)

Le Mercredi 3 Avril 1878, onze heures du matin,

GRANDE USINE dite L'INDIENNE
A Essonnes,

Maison d'habitation, Bâtiement et Matériel de l'usine, Cour et Jardin.

La Propriété est traversée et alimentée par le bras gauche de la rivière d'Essonne et un canal en dépendant.

Mise à prix 50,000 fr.
S'adresser, à Corbeil, à M^e DELAUNAY, avoué poursuivant, rue des Grandes-Bordes, 10. 2-1

Etude de M^e DARDANNE, notaire à Etampes.

A VENDRE A L'AMIABLE
UNE

MAISON
Sise à Etampes, rue St Jacques, 127, et place Saint-Gilles, 24.

Appartenant aux héritiers BRETTON-BESNUS, et louée partie à M. GRANCHET, horloger, et partie à M^{me} Oyon.
S'adresser à M. JULES MOIZARD, ancien notaire, et à M^e DARDANNE, notaire. 2-2

Etude de M^e HAUTEFEUILLE, notaire à Etampes.

A VENDRE A L'AMIABLE

MAISON à Etampes, rue Saint-Jacques, n° 64.
MAISON, même rue, n° 77.
MAISON, même rue, n° 106.

MAISON avec Carrière et Bois, à Montan-chaux.

Le tout dépendant de la succession de M^{me} V^e CAILLAUX.

S'adresser audit M^e HAUTEFEUILLE. 2-2

Etude de M^e DARDANNE, notaire à Etampes.

TRÈS-BELLE FERME EN BEAUCHE

A VENDRE A L'AMIABLE,

Contenance : 160 hectares.
Excellentes terres et Bâtiements en bon état.
Fermage net d'impôts : 14,500 fr.
Long bail. — Très-bon fermier.

S'adresser audit M^e DARDANNE, notaire à Etampes. 4-2

Etude de M^e ROBERT, commiss.-priseur à Etampes.

VENTE MOBILIÈRE A ÉTAMPES, SALLE TIVOLI

Le Mercredi 20 Mars 1878, à midi,
Par le ministère de M^e ROBERT, Commissaire-priseur à Etampes.

Consistant en :
Couchettes en acajou et en noyer, Lits de fer, Lit d'enfant et Lit canapé, Sommier, Matelas, Lits de plume, Armoire, Commodes, Tables, Bureau, Casier, Tables de nuit et table d'ouvrage, Fauteuils, Chaise longue, Chaises, Meubles anciens, Piano droit, Pendule, Coffre fort, Livres, Tableaux, Machine à coudre, Toile pour draps et pour chemises, Calorifères, Poêles, Cheminée prussienne, Couverts en ruolz, Caisnes, Boutelles vides, Ustensiles de cuisine, et quantité d'autres objets.

Le détail des objets à vendre paraîtra prochainement.

AU COMPTANT.
Dix pour cent en sus des enchères.

Etude de M^e LAURENS, notaire à Angerville.

VENTE D'ATTIRAIL AUX ENCHÈRES,

Par suite de cessation de culture,
EN LA FERME EXPLOITÉE PAR M. ET M^{me} SÉJOURNÉ A ANGERVILLE,
Le Dimanche 14 Avril 1878, à midi.

Le détail des objets à vendre paraîtra prochainement.

Etude de M^e ROBERT, commiss.-priseur à Etampes.

OBJETS DE CULTURE ET DE MÉNAGE A VENDRE AUX ENCHÈRES.

Par suite de cessation,
AU HAMEAU DE L'HUMERY, COMMUNE D'ÉTAMPES,

En la Ferme qu'exploitaient M. et M^{me} SEVESTRE-VÉRON
Le Dimanche 10 Mars 1878, heure de midi,
Par le ministère de M^e ROBERT, Commissaire-priseur de l'arrondissement d'Etampes.

DÉSIGNATION :
Un bon Cheval hongre âgé de neuf ans, propre à la culture et trotteur, une grande Voiture, une Carriole, un Tombereau, une Tonne montée, un bon Cabriolet presque neuf, sortant des ateliers de M. Prévost, carrossier à Etampes, un petit Rouleau, un Râteau, un Tarare, plusieurs Harnais de grosse voiture, de carriole et de charnu, bon Harnais de cabriolet, Echelles, Cribles, Passoires, Outils, Sinos, 4 Couchettes d'écurie avec lits de plume, 24 Draps, Tables, Bancs et quantité d'autres objets de culture et de ménage.

CRÉDIT AUX PERSONNES SOLVABLES.

Etude de M^e MATHIEU, notaire à Izy (Loiret).

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance par les guérets de 1880, LA

FERME DE LA PICHÉRIE

Sise commune de Chauny, canton d'Outarville (Loiret).
D'une contenance de 49 h. 29 a. c. en terres de première qualité et presque d'un seul tenant.
(Cette contenance pourra être réduite à 120 h.)

Cette Ferme est d'une exploitation facile, longe la route de Toury à Pithiviers, et est desservie par des routes et chemins. Elle est située à 4 kilomètres environ de la station ferrée de Toury.

S'adresser, pour les renseignements et traiter :
A M. le comte de KERMELEC, en son château, à Chauny;
Ou à M^e MATHIEU, notaire à Izy, canton d'Outarville (Loiret). 4-3

Etude de M^e AUGAS, notaire à Breuilpont, canton de Pacy (Eure).

A LOUER

Pour entrer en jouissance par les reversages de 1878, UNE

BELLE FERME

Sise dans le Soissonnais,
Contenant environ 110 hectares presque d'un seul tenant.

S'adresser, pour tous renseignements :
Audit M^e AUGAS, notaire. 2-2

Chemin de fer de Lerida Reus-Taragone.

La transaction proposée en 1873 aux porteurs d'obligations Lerida Reus Taragone — Reus à Montblanch — Taragone à Reus et dont la conclusion a été entravée par des procès dirigés contre la compagnie, doit être dans un délai de quelques semaines, à partir de ce jour, un fait accompli, conformément aux prescriptions de la loi Espagnole, sous peine de la mise en faillite de la Société.

La transaction aura pour résultat de sauvegarder un capital de vingt-cinq millions de francs, tandis que la faillite est la ruine de la Société. — Les adhésions à la transaction proposée seront reçues chez MM. les Banquiers, Notaires, Agents de change, Percepteurs, Juges de paix ou Consuls, au choix des intéressés. Ces messieurs recevront le dépôt des titres, en même temps que les adhésions.

LES PRIX AU DEMI KILO SONT MARQUÉS SUR L'ENVELOPPE.

DÉPOT chez les principaux Épiceries, Confiseurs, Marchands de comestibles.

DÉPÔT général à Paris, 13, rue Lafayette (près l'Opéra) et M^e P^{re} M^{me}.

Envoi gratuit sur demande d'une intéressante brochure sur l'Anémie et son traitement.

Dépot à Etampes chez M. LEPROUST, pharmacien. 5

Etude de M^e HAUTEFEUILLE, notaire à Etampes.

A LOUER

Pour entrer en jouissance le 1^{er} Novembre 1879,

LE MOULIN CHAMOIS

Sis à Etampes, rue Saint Martin, sur la rivière de Louette, Avec

GRAND JARDIN

S'adresser à M^e HAUTEFEUILLE, notaire à Etampes.

A CÉDER

UNE BONNE FERME

En parfait état de culture.
S'adresser à M^e BUISSON, notaire à Milly (Seine-et-Oise). 4-4

BOIS DE VAUROUX

Chasse à louer. — On vendrait.
S'adresser à M^{es} DARDANNE, notaire, et BREUIL, avoué, à Etampes. 5-3

ANC^{te} M^{re} MERCIER, LITZELMANN & THULLIER

VENTE ET ACHAT DE FONDS DE BOULANGERIE

Paris et la Province.
MERCIER, ROUBY, ENRIOT & RÉMOND

ANCIENS MARCHANDS BOULANGERS
9, Rue Sauvai (près la Halle au Blé) — PARIS — 25-3

DREYFUS FRÈRES & C^{ie}

DE PARIS
21, BOULEVARD HAUSSMANN,
Concessionnaires du

GUANO DU PÉROU

Loi du 11 Novembre 1869

GUANO DISSOUS DU PÉROU

Convention du 15 Avril 1874

DÉPÔTS EN FRANCE
Bordeaux, chez MM. SANTA COLOMA et C^{ie}.
Brest, chez M. E. VINCENT.
Cette, chez MM. A. G. BOYÉ et C^{ie}.
Cherbourg, chez M. Ernest LIAIS.
Dunkerque, chez MM. C. BOURDON et C^{ie}.
Havre, chez M. E. FICQUET.
Landerneau, chez M. K. VINCENT.
La Rochelle, MM. D'ORBIGNY et FAUSTIN SA.
Lyon, chez M. Marc GILLARD.
Marseille, chez MM. A. G. BOYÉ et C^{ie}.
Melun, chez M. LA BARRE.
Nantes, chez MM. A. JAMONT et HUARD.
Paris, chez M. A. MOSNERON-DUPIN.
St-Nazaire, chez MM. A. JAMONT et HUARD.

CHOCOLAT SAINTOIN
USINE A ORLÉANS
Produire bon au meilleur marché possible



Chaque tablette porte la signature et la marque de fabrique ci-contre.

LES PRIX AU DEMI KILO SONT MARQUÉS SUR L'ENVELOPPE.

DÉPÔT chez les principaux Épiceries, Confiseurs, Marchands de comestibles.

TOPIQUE DE MILAN

Guérison rapide, sans danger et sans souffrance des Douleurs, Rhumatismes, Goutte, Névralgies, Lumbagos, Sciaticques, Contusions, Ophthalmies, Congestions, Engorgements, Tumeurs, Glandes, Maux de tête, Rhumes, Catarrhes, Couleuvres, Enrouements, Bronchites, Gripes, Fluxions de poitrine, Pleurésies, Pneumonies, Crampes d'estomac, Palpitations, Épanchements, Paralysies, Irritations du larynx et de la poitrine, Torticolis, etc.

Supérieur à tous les Vésicatoires, Papiers-Sinapismes, Thapsias.

N'EXERCANT PAS, COMME CES TOPIQUES, UNE ACTION PACHEUSE SUR L'ENCÉPHALE, LA MOELLE ÉPINIÈRE OU LES VOIES URINAIRES.

Ph^{re} GELIN, 38, r. Rochechouart, Paris, et principales Pharm^{ies}.

PHOTOGRAPHIE RICHOU
A ÉTAMPES, RUE DAMOISE.

Photochromie
Nouveau procédé inaltérable.

SPECIALITÉ
de Cartes émaillées.

ARSENATE d'OR

Dynamisé du Docteur ADDISON

Ce précieux reconstituant, dû à la combinaison de deux médicaments héroïques, combat victorieusement l'Anémie, les Maladies du système nerveux et celles provenant de l'Appauvrissement du sang.

Grâce à ses propriétés toniques et à la promptitude de son action, il est sans rival contre les Affaiblissements de l'organisme résultant de longues maladies.

Pour se traiter soi-même, lire la Lettre des Malades abandonnés (1 fr.) et les Malades sans nom (30 c.), les deux, franco, 4 fr. 75, lib. Dentu, Palais-Royal, Paris. — Le flac. 6 fr. Ph^{re} GELIN, 38, r. Rochechouart, et pp^{tes} pharm^{ies}. Envoi franco.

Maison spéciale pour produits destinés à l'Agriculture.

H. & J. DECONINCK d'Arras et de Dunkerque. Semences canadienne blanche, Avoine tartarienne noire, (Agence d'import pour la France et la Belgique), Orges anglaises, Avoine jaune de Flandre, Blés de mars; Maïs; Graine de Lin de Rigas, etc. Engrais : Avoine jaune de Flandre; Blés de mars; Maïs; Graine de Lin de Rigas, etc. Engrais : NITRATE DE SOUDE autres Engrais chimiques, dosage garanti sur analyse. Tourteaux de toutes espèces et provenances pour nourriture et pour engrais.

La maison H. & J. DECONINCK a toujours en vente, vers fin septembre de chaque année, environ 40 variétés de blés de semence français et anglais.

CHOCOLAT-MENIER

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

EXIGER LE VÉRITABLE NOM

FER BRAVAIS

Adopté dans tous les hôpitaux (FER DIALYSE BRAVAIS) Recommandé par tous les médecins.

Contre ANÉMIE, CHLOROSE, DÉBILITÉ, ÉPUISEMENT, PERTES BLANCHES, etc.

Le Fer Bravais (fer liquide en gouttes concentrées), est le seul exempt de tout acide, il n'a ni odeur, ni saveur et ne produit ni constipation, ni diarrhée, ni échauffement, ni faiblesse de l'estomac; de plus c'est le seul qui ne noircisse jamais les dents.

C'est le plus économique des ferrugineux, puisqu'un flacon dure un mois.

Dépot général à Paris, 13, rue Lafayette (près l'Opéra) et M^e P^{re} M^{me}.

Envoi gratuit sur demande d'une intéressante brochure sur l'Anémie et son traitement.

Dépot à Etampes chez M. LEPROUST, pharmacien. 5